



**Conseil de l'Union européenne**  
Secrétariat général

Direction générale Administration  
Direction Ressources humaines et administration du personnel  
*Le directeur*

Aux Ambassadeurs

Représentants permanents des États  
membres auprès de  
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 30 avril 2018

**Objet:** **Détachement auprès du secrétariat général du Conseil (DG D1, direction Affaires intérieures) d'un(e) expert(e) national(e) en coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure**  
Réf.: - END/4/2018 (4513)

Madame l'Ambassadrice, Monsieur l'Ambassadeur,

Le secrétariat général du Conseil apporte son soutien au Conseil et à la présidence tournante de celui-ci, ainsi qu'au Conseil européen et à son président, en étroite coopération avec les autres institutions de l'UE et les agences de l'UE concernées, pour élaborer les politiques pertinentes de l'UE et définir les actions prioritaires en matière de sécurité intérieure. Cela concerne notamment les travaux du Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI), mis en place en vertu de l'article 71 du TFUE.

Plusieurs experts nationaux détachés contribuent aux tâches effectuées par le secrétariat général du Conseil en matière de sécurité intérieure, notamment à l'égard des travaux du COSI. Le secrétariat général du Conseil recrute un(e) expert(e) national(e) détaché(e) pour un poste qui deviendra vacant le 15 septembre 2018.

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prolongation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. En application de l'article 5 de la décision (UE) 2015/1027 du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire de deux ans.

La description du poste, qui détaille les qualifications et l'expérience requises, figure en annexe. L'expert(e) devrait prendre ses fonctions au secrétariat général du Conseil au plus tard le 15 septembre 2018.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du secrétariat général du Conseil (décision (UE) 2015/1027 - JO L 163 du 30.6.2015, p. 40 - abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Les États membres sont invités à proposer des candidats qualifiés pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom du ou des points de contact nationaux responsables pour chaque candidature. Les candidatures doivent être accompagnées d'un CV détaillant la formation supérieure et toutes les fonctions exercées jusqu'à présent, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, **au plus tard le 25 mai 2018 à 17 heures**, à l'adresse suivante: [service.recrutement-END@consilium.europa.eu](mailto:service.recrutement-END@consilium.europa.eu)

Le service compétent et la direction des ressources humaines examinent conjointement les demandes reçues, décident quels candidats seront retenus dans une première sélection et mènent les entretiens.

L'autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision de nomination sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat général du Conseil en s'adressant à M. Raoul Ueberecken ([raoul.ueberecken@consilium.europa.eu](mailto:raoul.ueberecken@consilium.europa.eu), tél. 32 2 281 4789).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



M<sup>me</sup> Cesira D'ANIELLO

Annexes:

Annexe 1 - Description du poste

**Expert(e) national(e) détaché(e) (END)**  
**auprès du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

DG D, direction 1 Affaires intérieures

*Coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure*

Réf.: END/4/2018 (4513)

**Description du poste**

**A. Principales tâches et responsabilités**

L'expert(e) travaillera au sein de la DG D1 du secrétariat général du Conseil à Bruxelles, sous l'autorité du directeur des Affaires intérieures et en étroite coopération avec les fonctionnaires du Conseil au sein de cette direction, et sera amené(e) à accomplir les tâches suivantes:

- préparer et assurer le suivi des travaux du comité permanent pour la coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI, article 71 du TFUE), y compris toutes les activités nécessaires de recherche, de planification, d'analyse, de surveillance et d'évaluation liées aux dossiers qui relèvent de la compétence dudit comité, et notamment en ce qui concerne le cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée.
- conserver, dans le cadre des dossiers qui font l'objet de travaux dans d'autres formations ou instances préparatoires du Conseil, une vue d'ensemble des activités ayant trait à la sécurité intérieure ainsi que des évolutions intervenant en la matière à la Commission, au Service européen pour l'action extérieure, au Parlement européen et dans les agences compétentes de l'Union;
- maintenir les relations et assurer la coordination avec les autres groupes de travail du Conseil, les services concernés de la Commission, le SEAE, les agences de l'UE et les administrations nationales;
- élaborer des documents d'orientation et des notes d'information, s'il y a lieu; tenir informés et conseiller la présidence du Conseil, le président du Conseil européen et la hiérarchie;
- assister à des réunions et préparer les comptes rendus de réunion, s'il y a lieu.

## **B. Qualifications et expérience requises**

- Avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou posséder une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un institut d'études supérieures dans un domaine pertinent ou par une institution telle qu'une académie d'officiers de police ou une académie militaire, être titulaire d'un diplôme universitaire en droit ou posséder une expérience pratique au sein d'un ministère de l'intérieur ou de la justice
- Posséder une expérience professionnelle de cinq années au moins dans un rôle opérationnel au sein d'un service répressif ayant comporté une dimension importante de gestion de projets (c'est-à-dire: élaboration et mise en œuvre de plans d'action, notamment dans le domaine de la criminalité grave et organisée)
- Une expérience de travail dans un milieu international serait souhaitable.
- Une expérience/connaissance du fonctionnement de l'UE, en particulier dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et/ou de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), serait souhaitable.
- Une expérience du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée constituerait un atout.

## **C. Dispositions et aptitudes requises**

- Bonnes aptitudes en matière de communication (orale et écrite)
- Bonnes aptitudes à la gestion de projets et à l'organisation
- Esprit d'initiative
- Bonnes aptitudes à la communication interpersonnelle
- Capacité à travailler de manière harmonieuse et productive avec des personnes de nationalités, cultures et antécédents personnels variés
- Connaissance approfondie d'une langue de l'Union et connaissance satisfaisante d'une deuxième langue pour l'exercice des fonctions en question; en pratique, dans l'intérêt du service, il faut avoir une connaissance approfondie de l'anglais tant à l'écrit qu'à l'oral.

#### **D. Habilitation de sécurité**

- Être titulaire d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par les candidats auprès de leurs autorités compétentes avant le détachement auprès du secrétariat général du Conseil. Sa validité doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement en tant qu'expert(e) national(e).

#### **E. Conditions générales**

- Avoir la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous ses droits civiques;
- avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire.

Le secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

Pour plus de renseignements concernant la procédure de sélection, veuillez contacter M. Raoul Ueberecken ([raoul.ueberecken@consilium.europa.eu](mailto:raoul.ueberecken@consilium.europa.eu), tél. 32 2 281 4789).